MAINTIEN DE LA CERTIFICATION - PROCEDURE DE SUIVI
Maintien du droit d'usage

a- Objet de la demande
Cette procédure concerne les centres de production déjà certifié pour une ou plusieurs familles de vitrages et et pour un ou plusieurs procédés d'assemblage.

b.- Déroulement
- Visite annuelle
- Essai(s) annuel(s)
- Présentation en commission et décision

c.- Visites et essais de suivi

c1.- Visites de suivi
- 1 visite de suivi annuelle sur site.

c2.- Essais de suivi:
Il s'agit:
- essai à haute température EN 12543-2 (Pfp 121vf02)

Les essais sont réalisés chacun sur 3 échantillons.

- Maintien des Procédé(s) d'assemblage* (voir Pfp 011cr12 "Liste des Procédés d'assemblage"):
- 1 essai de suivi par nature d'intercalaire et par ligne.

*En cas d'impossibilité de prélèvement d'un procédé d'assemblage pendant 2 années consécutives, celui-ci est suspendu.

- Maintien des Types de vitrages* ("qualifications") (voir Pfp 011cr13 "Liste des Types de vitrages faisant l'objet d'un suivi spécifique (ex "qualifications")"
- vitrages feuilletés avec motifs décoratifs émaillés au contact de l'intercalaire:
essai de 16h à 100°C (étuve ou eau bouillante) sur 3 échantillons avec motifs décoratifs + 1 échantillon témoin (sans motifs) selon EN ISO 12543-4 et Pfp 121vf02.

Prélèvements
Les compositions soumises à essais sont définies à l'appréciation de l'OMV qui applique un principe d'alternance.

d.- - Présentation en commission et décision
- présentation de la synthèse du rapport de visite des réponses aux écarts (le cas échéant), et des rapports d'essais (le cas échéant) au Comité de certification ou à la Commission d'Urgence,

Les décisions sont:
- maintien
- maintien +O (Observation)
- maintien +A (Avertissement)
- maintien +A+Vs (Avertissement + Visite supplémentaire)
- maintien +A+Es (Avertissement + Essai supplémentaire)**
- suspension
- retrait

** un essai supplémentaire ne doit pas conduire à 2 prélèvements sur le même procédé le même jour.
L'OMV est invité à se rapprocher de CEKAL en cas de difficultés.